

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA
PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF ECONOMY AND THE
PROGRAMMING OF THE PUBLIC INVESTMENTS

RECUEIL DES RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX DES CEPB-PA 2026

CONFÉRENCES ÉLARGIES DE PROGRAMMATION
BUDGÉTAIRE ET DE LA PERFORMANCE ASSOCIÉE

EXAMEN DES CDMT AJUSTÉS 2027-2029

01 - 14 SEPTEMBRE 2026
YAOUNDÉ



SINCÉRITÉ



SOUTENABILITÉ



PERFORMANCE

SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

I. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL	6
II. RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR.....	8
A. SECTEUR INFRASTRUCTURES	10
B. SECTEUR SOUVERAINETE	20
C. SECTEUR GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION GENERALE.....	34
D. SECTEUR RURAL.....	44
E. SECTEUR SOCIAL.....	51
F. SECTEUR DES INDUSTRIES ET SERVICES.....	61
G. SECTEUR DE L'ÉDUCATION	68



L'examen des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ajustés 2027-2029, qui s'est déroulé du 1^{er} au 14 septembre 2026 dans le cadre de **l'édition 2026 des Conférences Elargies de Programmation Budgétaire et de la Performance Associée (CEPB-PA)**, a permis de procéder à une revue approfondie des programmations budgétaires de **47** administrations et institutions constitutionnelles.

Les travaux ont porté principalement sur la qualité de la performance associée, le respect des principes de la programmation budgétaire, et la prise en compte de certaines politiques spécifiques telles que la décentralisation, la réduction des inégalités de genre, l'import-substitution et la lutte contre les changements climatiques.

Le présent livret a pour objectif de restituer, de manière synthétique, les principales recommandations formulées au terme de ces conférences, en vue de leur prise en compte dans la finalisation des CDMT 2027-2029 et dans les étapes ultérieures de préparation du budget de l'État.

Il est structuré en deux parties : les recommandations générales, qui regroupent les observations majeures les plus récurrentes et susceptibles de concerner toutes les administrations, et les recommandations spécifiques, présentées par secteur et par administration.



I. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

Au terme de l'examen des CDMT, les principales recommandations transversales et récurrentes portent sur les points ci-après :

❖ **Au sujet de la performance associée :**

1. Améliorer la projection des cibles des indicateurs des programmes, en cohérence avec l'évolution des enveloppes triennales 2027-2029 ;
2. Améliorer, dans le Rapport Annuel de Performance 2025, la description et la justification des résultats atteints, dans la perspective de l'examen de ce document au Parlement dans le cadre de l'adoption du projet de loi de Règlement ;
3. Veiller au renseignement exhaustif et cohérent du cadre logique des programmes (réalisations 2025, sources de vérification et cibles 2026-2030), et du cadre logique des activités (extrants des activités), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
4. Assurer une meilleure traduction, dans la programmation budgétaire, des orientations du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ainsi que des initiatives transformatrices issues de la Revue de Planification Stratégique.

❖ **Concernant la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire :**

1. Se conformer au processus de maturation selon la nouvelle réglementation en vigueur, et veiller à la disponibilité du visa de maturité pour tous les nouveaux projets inscrits en année N+1 du CDMT. Sur le même thème, regrouper les projets répétitifs et/ou complémentaires de moindre envergure sous la forme de programme d'investissement public ;
2. Recenser de manière exhaustive les arriérés et prioriser, dans la programmation, les ressources pour leur paiement, sur la base d'un plan d'apurement ;
3. Programmer à suffisance les ressources pour s'acquitter des droits de régulation à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en fonction du volume des marchés publics envisagé ;
4. Mener des concertations avec le MINEPAT et le MINFI, afin de traiter de difficultés majeures d'exécution des projets, et pour les problématiques ayant des causes diverses et multisectorielles.

❖ **Quant aux autres aspects spécifiques de la programmation :**

1. Veiller au marquage complet des dépenses sensibles au climat dans le CDMT. Cette recommandation concerne particulièrement le MINTP, le MINEE, le MINADER, le MINEPIA, le MINMIDT et le MINT, dont la budgétisation sensible au climat est suivie pour renseigner l'indicateur du *Program for Results (PforR) Impact* (en partenariat avec la Banque mondiale) sur la résilience climatique du budget de l'Etat ;
2. Finaliser, avec les structures et établissements sous tutelle, les contrats de performance conditionnant l'octroi de transferts ou subventions, et en assurer le suivi ;
3. Renforcer, en liaison avec le MINAS, la prise en compte de la dimension sociale et des personnes à mobilité réduite dès la maturation des projets d'investissement public ;
4. Conduire effectivement l'analyse situationnelle genre et améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre dans le CDMT ;



5. Accélérer, en liaison avec le MINFOPRA, l'élaboration et la diffusion des outils de modernisation de service public (guide de l'utilisateur, manuel de procédures, fiches de poste,...).



II. RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR



A. SECTEUR INFRASTRUCTURES

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINPOSTEL	24	43	18	85
MINTP	25	46	18	89
MINT	26	43	17	86
MINHDU	23	45	17	85
MINEE	24	45	16	85
MINDCAF	22	43	15	80

MINPOSTEL : 85/100**Relativement à la Performance associée : 24/30**

1. Veiller à la production du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 à partir de PROBMIS et à sa disponibilité dans les deux langues officielles, en vue de son examen par le Parlement lors de l'adoption du projet de loi de règlement ;
2. Ajuster de manière réaliste la progression des cibles de certains indicateurs de programme, afin qu'elle reflète les enjeux réels du sous-secteur des Postes et Télécommunications, notamment l'accès à internet et la modernisation de la poste.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Accélérer, en liaison avec le MINEPAT, l'identification et la préparation de projets structurants du secteur, afin de relever le niveau de performance projetée du MINPOSTEL et de ses structures sous tutelle, jugé faible au regard des enjeux de qualité des services de communication, de cybersécurité, de souveraineté logicielle et de transformation numérique de l'économie ;
2. Produire des fiches spécifiques sur les arriérés relatifs à la CAN et au CHAN, ainsi que sur ceux découlant de la fermeture du CAS-FST, en vue de l'organisation d'une séance de travail avec le MINFI et le MINEPAT sur les modalités de leur apurement ;
3. Mettre davantage en exergue, dans la programmation budgétaire 2027-2029, les activités visant à apporter des réponses aux nouveaux défis du secteur des télécommunications, notamment en matière de gouvernance des réseaux sociaux et d'encadrement du développement de l'intelligence artificielle (IA) ;
4. Renforcer, dans la programmation, les activités de vulgarisation et de diffusion des textes juridiques relevant du secteur des télécommunications, afin d'assurer un meilleur encadrement et une meilleure régulation des activités du numérique.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Finaliser l'analyse situationnelle genre afin d'améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre.

MINTP : 89/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Optimiser, dans la limite des ressources disponibles, les actions concourant à l'atteinte des cibles de la SND30, la trajectoire actuelle laissant subsister, à fin 2029, des écarts importants sur les nouvelles routes bitumées (5 047,86 km pour une cible de 6 000 km) et les routes bitumées réhabilitées ou reconstruites (2 146,22 km pour 3 000 km) ;
2. Veiller à la cohérence des données de réalisation des indicateurs renseignées dans le CDMT avec celles du Rapport Annuel de Performance (RAP), afin de garantir la fiabilité et la concordance des informations budgétaires.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Prioriser davantage les axes routiers structurants fortement dégradés et à forte incidence sur l'activité économique, notamment Yaouné-Douala, Edéa-Kribi, Douala-Bafoussam, Bertoua-Garoua-Boulaï, Ebolowa-Kribi, la programmation actuelle ne traduisant pas l'urgence d'intervention sur ces axes ;
2. Veiller à la programmation des activités du PforR Impact relevant du MINTP, leur absence étant susceptible de compromettre l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements et, partant, la mobilisation des ressources correspondantes ;
3. Poursuivre, avec TOLLCAM, le MINFI, les diligences visant à formaliser le montant dû suite à la rupture du contrat avec cette entreprise et examiner les modalités de sa prise en charge en dehors du budget du MINTP, notamment dans le cadre de la dette de l'Etat ;
4. Engager, avec le MINFI, une réflexion sur la recapitalisation du MATGENIE et, les dotations actuelles ne permettant pas d'envisager son relèvement du MATGENIE, malgré la révision de ses textes organiques. Il en est de même du LABOGENIE ;
5. Veiller à ne retenir en première année du CDMT que les projets justifiant d'un visa de maturité ;
6. Améliorer la programmation des charges récurrentes d'entretien en prévoyant les ressources nécessaires à l'évaluation du stock d'infrastructures à entretenir ;
7. Envisager, à titre subsidiaire, la prise en charge par le MINTP de certaines opérations de cantonnage routier, en complément de l'action des CTD auxquelles cette compétence est dévolue, au regard de l'ampleur des besoins et des insuffisances constatées dans sa mise en œuvre ;
8. Veiller à une prise en compte adéquate des missions de service public dans le secteur routier, notamment celles impliquant la SODECOTON, HEVECAM et les autres partenaires concernés, afin que les charges correspondantes soient convenablement retracées dans la programmation ;
9. Accélérer, en liaison avec les autres acteurs concernés, la mise en place des préalables nécessaires à l'opérationnalisation des péages automatiques sur la phase I de l'autoroute Yaoundé-Douala, afin d'en permettre la mise en exploitation effective ;
10. Produire une situation exhaustive des arriérés du MINTP, retraçant leur évolution, leur stock actualisé et leur plan d'apurement, afin d'améliorer la visibilité sur ces engagements et la prise en compte de leur incidence dans la programmation triennale.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Améliorer la qualité du marquage des dépenses sensibles au climat, au regard des exigences liées à l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget du PforR Impact, auquel le MINTP contribue ;
2. Programmer les ressources nécessaires à la réalisation de l'analyse situationnelle genre, cette analyse devant servir de référentiel pour le choix des dépenses marquées.

MINT : 86/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

1. Veiller au réalisme des cibles des indicateurs des programmes ;
2. Achever le renseignement des extrants associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
3. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de Loi de Règlement.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Transmettre au MINEPAT et au MINFI la liste des Organisations internationales auxquelles le Cameroun adhère à travers le MINT, ainsi que le montant des contributions financières à leur verser, pour une prise en compte exhaustive dans la programmation ;
2. Reporter à 2028 les ressources programmées en 2027 au profit de CAMAIR-CO pour le projet d'expansion de sa flotte, afin de disposer des clarifications nécessaires sur le niveau de préparation du projet et les modalités envisagées pour sa mise en œuvre ;
3. Produire une fiche spécifique sur l'état d'avancement des projets de réhabilitation des aéroports de Bertoua, Tiko et Kribi, instruits par le Président de la République, Chef de l'État, afin de clarifier leur niveau de préparation et les modalités envisagées pour leur mise en œuvre.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Améliorer la qualité du marquage des dépenses sensibles au climat, au regard des exigences liées à l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget du PforR Impact, auquel le MINT contribue ;
2. Conduire l'analyse situationnelle genre.

MINHDU : 85/100**Relativement à la Performance associée : 23/30**

1. Réviser les trajectoires de certains indicateurs dont les cibles 2030 apparaissent atteintes ou dépassées dès 2029, les niveaux ainsi projetés ne reflétant pas la réalité des performances observées, et compléter les cibles intermédiaires manquantes ;
2. Acheter le renseignement des extraits associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Renforcer la priorisation des interventions sur les grands axes urbains, notamment dans les capitales régionales, en privilégiant les opérations ayant un impact immédiat sur l'attractivité des villes et la qualité de vie urbaine;
2. Conduire une réflexion sur la restructuration urbaine, notamment aux abords des axes structurants des grandes métropoles ainsi que dans les quartiers précaires situés en centre-ville, en vue de libérer et valoriser des emprises foncières pour l'accueil d'investissements structurants, et ainsi d'accélérer la modernisation des villes camerounaises ;
3. Renforcer le suivi des projets FINEX dont les délais de mise en œuvre connaissent des dépassements préoccupants, notamment le projet PIZZAROTTI et le PCADY ;
4. Mener une réflexion au MINHDU sur une meilleure opérationnalisation de la loi portant protection du patrimoine routier, afin de mettre en place un dispositif permettant d'intervenir rapidement dès l'apparition des dégradations de la voirie urbaine et de renforcer l'application des sanctions prévues à l'encontre des auteurs d'actes portant atteinte à son intégrité ;
5. Intégrer dans la programmation l'ensemble des projets à financement extérieur disposant d'une convention de financement, notamment le projet de voie de contournement de Yaoundé et l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ;
6. Améliorer l'inscription et la structuration des projets dans la Banque des projets et dans le CDMT, en veillant notamment au renseignement correct et complet de leurs intitulés et de leur statut de maturité ;
7. Produire un plan détaillé d'apurement des arriérés et préciser la proportion de ceux pris en charge dans la programmation 2027-2029.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Conduire l'analyse situationnelle genre ;
2. Veiller à la qualité et à l'exhaustivité du marquage des dépenses sensibles au climat.

MINEE : 85/100**Relativement à la Performance associée : 24/30**

1. Optimiser, dans les limites des dotations actuelles, les actions concourant à l'atteinte des cibles de la SND30 dans le secteur de l'énergie, notamment à travers la mise en œuvre du Compact énergétique ;
2. Veiller à l'exhaustivité et à la fiabilité des informations renseignées dans le cadre de performance des programmes, notamment les cibles, les unités de mesure et les sources de vérification ;
3. Veiller à la cohérence de l'évolution des cibles des indicateurs, notamment celles relatives à la production d'énergie et à la quantité d'énergie transportée ;
4. Acheter le renseignement des extrants associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
5. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Mieux évaluer les charges supportées par l'État au titre du « take or pay » de Nachtigal et transmettre au MINEPAT et au MINFI les résultats de cette évaluation, assortis de la note de calcul y afférente, afin d'en améliorer la programmation budgétaire, les besoins constatés en cours d'exercice étant régulièrement supérieurs aux montants initialement budgétés ;
2. Statuer urgemment, en liaison avec les instances décisionnelles concernées, sur les mesures permettant d'apporter une réponse structurelle aux manques à gagner, notamment ceux liés aux produits pétroliers, estimés à près de 360 milliards de FCFA en 2026, au regard de leur incidence sur l'exécution budgétaire en 2026 et sur les équilibres budgétaires projetés pour la période 2027-2029 ;
3. Anticiper, dans la programmation budgétaire 2027, les besoins de production thermique liés aux périodes d'étiage, afin de limiter les sollicitations budgétaires y relatives en cours d'exercice ;
4. Assurer, en liaison avec CAMWATER, un suivi étroit de la mise en œuvre du PAEPYS et du projet de reconfiguration du système d'alimentation en eau de Yaoundé, afin de garantir le respect des délais de livraison prévus en 2028 et l'injection effective des volumes d'eau attendus ;
5. Produire et transmettre au MINEPAT et au MINFI un état exhaustif du passif de la SOCADEL hérité d'ENEO et examiner, avec ces administrations, les modalités de son allègement, afin de préserver les capacités d'investissement de cette nouvelle société ;
6. Produire des mémos spécifiques sur la centrale à gaz de Kribi, le PIISAH et la réhabilitation de la SONARA, faisant ressortir, pour chacun, les principales problématiques, leur état de

traitement ainsi que les mesures urgentes envisagées pour y apporter des réponses appropriées ;

7. Produire un état exhaustif de l'avancement et des perspectives d'achèvement ou de mise en œuvre de certains projets de barrages et de centrales, notamment l'usine de pied de Lom Pangar, le barrage de Mekin, la centrale solaire de Memve'ele et le barrage de Chollet ;
8. Reporter les projets à financement extérieur programmés en 2027 qui ne disposent pas encore d'une convention de financement signée ;
9. Produire un point détaillé et chiffré sur les trois mesures d'urgence proposées par le MINEE pour atténuer les déficits de production d'énergie électrique, projetés à 125 MW en 2027 et 450 MW en 2028, à savoir : le plan d'urgence solaire (200 MW), la maintenance des barrages hydroélectriques existants (98 MW) et l'optimisation de la centrale à gaz de Kribi (100 MW), soit un potentiel additionnel annoncé de 398 MW à très court terme.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Améliorer la qualité du marquage des dépenses sensibles au climat, au regard des exigences liées à l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget du PforR Impact, auquel le MINEE contribue ;
2. Conduire effectivement l'analyse situationnelle genre, afin de disposer d'un référentiel permettant de mieux orienter la programmation et le marquage des dépenses sensibles au genre.

MINDCAF : 80/100**Relativement à la Performance associée : 22/30**

1. Achever le renseignement des extraits associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
2. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Programmer dès 2027 l'élaboration d'une stratégie de constitution des réserves foncières et de gestion du patrimoine de l'État, assortie d'objectifs, d'actions, de coûts et de sources de financement, afin d'apporter, à travers des mesures structurées et cohérentes, une réponse à la quasi-stagnation des indicateurs observée sur le triennat ;
2. Poursuivre les diligences relevant du MINDCAF en vue de l'aboutissement de la réforme foncière, en liaison avec les instances décisionnelles compétentes ;
3. Doter le MINDCAF d'une infrastructure informatique robuste et d'un système intégré de gestion foncière et cadastrale, adossé notamment à un référentiel géodésique fiable, afin de dématérialiser, fiabiliser et sécuriser la gestion des titres fonciers et des données cadastrales, et de moderniser durablement l'administration foncière ;
4. Prioriser, dans l'enveloppe 2027, la poursuite du projet structurant de désengorgement de la ville de Douala, à travers l'aménagement par la MAETUR des espaces destinés à la ville nouvelle de Massoumbou-Diwom, le projet ayant déjà bénéficié de dotations en 2025 et 2026, alors que les besoins pour 2027 sont actuellement inscrits en demande additionnelle ;
5. Respecter les principes de programmation en lignes de référence (LR) et mesures nouvelles (MN), pour les activités pour lesquelles cette distinction n'a pas été correctement opérée ;
6. Corriger les dépenses de fonctionnement indûment programmées en investissement, notamment les frais de commission, afin d'assurer leur imputation dans la catégorie de dépenses appropriée ;
7. Procéder à une ventilation des salaires du personnel du MINDCAF par programme opérationnel ;
8. Recenser exhaustivement les arriérés et présenter un plan d'apurement triennal, avec une attention particulière à la dette locative.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Procéder au marquage des dépenses sensibles au genre et conduire l'analyse situationnelle genre, afin de disposer d'un référentiel permettant de mieux orienter la programmation et

d'améliorer la qualité du marquage.

B. SECTEUR SOUVERAINETE

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINDEF	26	46	19	91
CES	30	42	18	90
DGSN	26	47	17	90
CDHC	19	47	16	82
ELECAM	22	44	15	81
CONSUPE	25	48	16	89
CNDDR	27	44	19	90
COUR SUPREME DU CAMEROUN	30	45	16	91
CNPBM	26	44	20	90
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	30	47	15	92
SPM	30	48	15	93
SENAT	30	30	16	76

MINDEF : 91/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

/.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Poursuivre les concertations avec le MINEPAT et le MINFI en vue de clarifier les modalités de prise en charge et d'assurer la continuité du financement des activités antérieurement imputées sur les chapitres communs 65, 94 et 95 ;
2. Programmer en priorité les arriérés dans le CDMT 2027-2029 et n'inscrire que le reliquat en demande additionnelle, afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer et d'assurer leur prise en compte dans la programmation ;
3. Envisager des séances de travail avec les Programmes de reconstruction des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, afin de recenser les infrastructures de défense détruites, d'en prioriser la prise en compte et d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions sur le terrain ;
4. Ajuster la programmation budgétaire des projets FINEX concourant au développement des capacités industrialo-militaire dans les armées pour la promotion de l'import substitution, en cohérence avec leur calendrier prévisionnel de mise en œuvre et leur plan de décaissement. Il s'agit notamment des projets de l'usine textile, de la cartoucherie et du laboratoire de police scientifique et technique.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 19/20

1. Programmer l'analyse situationnelle genre dans le CDMT, celle-ci devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL : 90/100**Relativement à la Performance associée : 30/30**

/

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 42/50

1. Programmer le projet de construction de la résidence du Président du Conseil économique et social (PCES) dans une perspective d'achèvement dans le triennat 2027-2029 ;
2. Élaborer une fiche détaillée sur l'exécution physico-financière du projet de construction de la résidence du PCES, précisant l'état d'avancement physique, la situation financière et les montants restant à mobiliser ;
3. Veiller à la disponibilité du visa de maturité pour tous les nouveaux projets inscrits en 2027.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Finaliser l'analyse situationnelle genre devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre, en veillant à identifier des activités sensibles au-delà de la seule célébration de la Journée internationale de la Femme (JIF) ;
2. Solliciter un accompagnement du MINAS pour une meilleure prise en compte des questions d'inclusion sociale au CES.

DGSN : 90/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

1. Veiller à la pertinence et à la qualité des cibles d'indicateurs projetées par programme ;
2. Poursuivre, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS), les travaux d'élaboration des métadonnées (formules de calcul, variables, etc.) devant étayer les indicateurs ;
3. Assurer le renseignement exhaustif des extrants des activités en vue de l'élaboration des PPA par programme ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Revoir à la baisse l'enveloppe budgétaire, prévue pour l'acquisition du matériel informatique, jugée excessive, afin de prioriser les dépenses essentielles de la programmation ;
2. Veiller au respect des principes de programmation en AE/CP et en LR/MN ;
3. Saisir le MINEPAT et le MINFI en vue de la mobilisation des fonds de contrepartie nécessaires à la mise en œuvre du projet de vidéosurveillance;
4. Mener des concertations avec le MINEPAT en vue de la prise en charge des projets engagés sur l'ex-chapitre 94;
5. Veiller à la disponibilité du visa de maturité pour tous les nouveaux projets programmés en 2027;
6. Produire un état exhaustif des arriérés de la DGSN, assorti d'un plan d'apurement intégrant notamment la maîtrise d'œuvre des travaux d'achèvement de l'Hôtel de Police d'Hippodrome (PLANUT – 60 millions de FCFA), afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer et d'assurer leur prise en compte dans la programmation.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Renseigner les sections dédiées au genre dans le CDMT et conduire l'analyse situationnelle genre devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre ;
2. Travailler avec le MINFOPRA en vue de l'élaboration des outils de gouvernance et de modernisation des services publics (guide de l'utilisateur, manuel de procédures, etc.) ;
3. Travailler avec le MINAS en vue de l'amélioration de la prise en compte des sensibilités sociales (notamment les voies d'accès pour les personnes à mobilité réduite) lors de la construction des infrastructures de la DGSN.

CDHC : 82/100**Relativement à la Performance associée : 19/30**

1. Travailler avec les équipes MINFI-MINEPAT pour la mise en conformité du cadre de mesure de la performance des programmes en cohérence avec le nouveau manuel du Budget-Programme ;
2. Travailler avec les équipes MINFI-MINEPAT pour la production du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 dans PROBMIS dans les deux langues officielles, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement ;
3. Veiller au renseignement de tous les extrants des activités, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Programmer le projet de construction de l'immeuble siège dans une perspective d'achèvement au cours du triennat 2027-2029, en veillant à la prise en compte de la maîtrise d'œuvre ;
2. Organiser une concertation avec le MINFI en vue de déterminer la modalité d'exécution budgétaire la plus appropriée pour la CDHC, le format actuel de gestion à travers un compte de correspondant du Trésor ne permettant pas d'assurer une lisibilité optimale de sa performance;
3. Produire un état exhaustif des arriérés, afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer et leur prise en compte dans la programmation.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Insérer dans le CDMT la cartographie sexo-désagrégée des responsables de la Commission et conduire l'analyse situationnelle genre. Celle-ci devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre ;
2. Poursuivre la collaboration avec le MINAS afin d'intégrer les aspects sociaux et l'ensemble des vulnérabilités dans les actions menées à la CDHC.

ELECAM : 81/100**Relativement à la Performance associée : 22/30**

1. Veiller à l'exhaustivité et au réalisme des cibles inscrites dans les cadres logiques des programmes, notamment celles du programme 511 - Coordination et pilotage des élections au Cameroun ;
2. Produire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 dans PROBMIS et dans les deux langues officielles, en vue de son examen par le Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de règlement ;
3. Veiller au renseignement exhaustif de l'ensemble des extraits des activités, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 44/50

1. Programmer en priorité les dépenses incompressibles liées aux prochaines échéances électorales ; tout besoin supplémentaire devra être intégré dans une demande additionnelle dûment justifiée, en tenant compte du contexte de dégrossissement des chapitres communs ;
2. Préparer, en amont des conférences budgétaires, l'ensemble des documents budgétaires de l'institution et les soumettre à la validation du Conseil électoral, conformément aux dispositions du Code électoral ;
3. Veiller à l'arrimage de la validation des documents budgétaires d'ELECAM par le Conseil électoral au calendrier budgétaire de l'État ;

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Inscrire les ressources nécessaires à la conduite de l'analyse situationnelle genre, devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre, et veiller au renseignement des sections y afférentes dans le CDMT ;
2. Travailler avec le MINFOPRA en vue de l'élaboration du guide de l'utilisateur et avec le MINAS pour l'arrimage des projets aux exigences de conformité sociale.

CONSUPE : 89/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Veiller au renseignement exhaustif des extrants associés à l'ensemble des activités programmées, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 48/50

1. Accroître de manière substantielle les dotations budgétaires du programme 140 - Renforcement de la prévention des atteintes à la fortune publique - afin d'en consolider l'efficacité et l'impact opérationnel ;
2. Inscrire la programmation du projet AFROSAI dans une trajectoire visant son achèvement effectif d'ici 2028 ;

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Allouer les ressources nécessaires à la réalisation de l'analyse situationnelle genre, en vue de disposer d'un référentiel fiable pour l'identification et le marquage des dépenses sensibles au genre ;
2. Poursuivre, en collaboration avec le MINFOPRA, l'actualisation des outils de gouvernance et de modernisation des services publics (guide de l'utilisateur, manuel de procédures, fiches de poste, etc.) en vue d'optimiser la performance du CONSUPE ;
3. Optimiser le marquage des dépenses sensibles au climat afin d'en renforcer la traçabilité et la prise en compte dans la programmation budgétaire.

CNDDR : 90/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Réviser la projection des cibles des indicateurs de programme du CNDDR, actuellement figées sur la période 2026-2030, afin d'en assurer une évolution progressive et réaliste ;
2. Renseigner intégralement les extrants associés aux activités programmées dans le CDMT en veillant à bien les formuler, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 44/50

1. Recentrer la programmation budgétaire sur le cœur de métier du CNDDR, en relevant la part des ressources dédiées à ses missions principales à au moins 50% du budget total, contre 30% actuellement ;
2. Opérer un basculement stratégique par le repositionnement des activités relevant du cœur de métier du CNDDR au sein des programmes opérationnels.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 19/20

1. Identifier, avec l'appui des équipes techniques MINPROFF-MINFI-MINEPAT, les dépenses sensibles au genre et réaliser l'analyse situationnelle devant servir de référentiel pour leur identification et leur marquage.

COUR SUPREME DU CAMEROUN : 91/100**Relativement à la Performance associée : 30/30**

1. Finaliser le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 dans les deux langues officielles, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Initier une concertation avec le MINFI et le MINEPAT en vue de la correction du déséquilibre budgétaire observé entre les rubriques "Autres dépenses de personnel" et "Biens et services", au regard des besoins réels exprimés par la Cour Suprême ;
2. Assurer le suivi et veiller à l'achèvement du projet de construction du centre des archives au cours du triennat 2027-2029.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Associer le MINAS aux travaux de la Cour Suprême, en vue d'une meilleure prise en compte de la conformité sociale dans les actions menées;
2. Collaborer avec le MINFOPRA à l'élaboration des outils de modernisation du service public, notamment le guide de l'utilisateur, le manuel de procédures et les fiches de poste, etc.

CNPBM : 90/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

1. Veiller à l'affichage correct des cibles des indicateurs dans le cadre logique des programmes ;
2. Veiller au renseignement exhaustif et à la formulation adéquate, dans le CDMT, des extrants associés aux activités programmées, en perspective de l'élaboration des Projets Annuels de Performance (PPA) par programme ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 44/50

1. Veiller avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures ;
2. Assurer la saisie exhaustive de la demande additionnelle dans l'application PROBMIS.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 20/20

/

CONSEIL CONSTITUTIONNEL : 92/100**Relativement à la Performance associée : 30/30**

1. Relire et produire dans les deux langues officielles le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement pour le compte de l'exercice 2025;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Élaborer, conformément au décret N°2025/01081/PM du 17 juin 2025 sur la maturation des projets d'investissement public, la note conceptuelle du projet de construction de l'immeuble siège du conseil constitutionnel, projet dont la précédente étude avait été suspendue faute de site approprié et pour lequel un nouveau site est désormais disponible, en vue de son examen par la Commission interne de maturation du Conseil Constitutionnel avant sa transmission au Comité National de Maturation des Projets (CNMP) pour la phase de présélection ;
2. Veiller avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Programmer des ressources relatives à la conduite de l'analyse situationnelle genre afin d'effectuer un marquage des dépenses sensibles au genre, l'analyse situationnelle devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.

SPM : 93/100**Relativement à la Performance associée : 30/30**

1. Finaliser le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 des SPM et le produire dans les deux langues officielles, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement pour le compte de l'exercice 2025 ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 48/50

1. Améliorer la qualité et le réalisme de la programmation budgétaire en investissement au titre des exercices 2027 et 2028, dont les enveloppes n'ont pas été intégralement consommées, à travers une meilleure maturation des projets, une évaluation plus rigoureuse des capacités d'absorption et une priorisation des opérations à fort impact ;
2. Procéder à la saisie de la demande additionnelle dans le dispositif PROBMIS, en vue d'assurer sa prise en compte budgétaire ;
3. Veiller, en liaison avec le MINEPAT (Maturation), à l'apposition dans PROBMIS du visa de maturité sur les nouveaux projets programmés dont la maturation est acquise.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Veiller à une codification adéquate et exhaustive dans PROBMIS des services rattachés bénéficiant d'une allocation de ressources au titre du CDMT des Services du Premier Ministre ;
2. Veiller au marquage adéquat dans PROBMIS des dépenses concourant à la politique d'import-substitution ;
3. Assurer le renseignement exhaustif des sections dédiées au genre dans le CDMT et prévoir les ressources nécessaires à la réalisation de l'analyse situationnelle genre ;
4. Veiller au marquage adéquat dans PROBMIS des dépenses sensibles au climat, conformément à la méthodologie en vigueur.

SENAT : 76/100**Relativement à la Performance associée : 30/30**

/

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 30/50

1. Travailler en étroite collaboration avec le MINEPAT en vue d'une meilleure structuration de la banque des projets du SENAT dans PROBMIS ;
2. Conduire un diagnostic organisationnel des services en vue de la mise en place effective d'un véritable dispositif PPBS au SENAT, afin d'assurer une production optimale des documents budgétaires et d'améliorer la lisibilité du budget de cette Institution ;
3. Veiller au respect des principes de programmation en AE/CP et LR/MN.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Travailler avec le MINFOPRA en vue de la modernisation des instruments de gestion des services publics au SENAT;
2. Programmer des ressources pour conduire l'analyse situationnelle genre, qui devra servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.

C. SECTEUR GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION GENERALE

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINMAP	26	46	18	90
MINFOPRA	27	46	16	89
MINJUSTICE	25	44	16	85
MINREX	27	46	18	91
MINFI	27	45	18	90
MINEPAT	25	46	19	90
MINAT	25	47	18	90
MINDDEVEL	26	47	18	91

MINMAP : 90/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

1. Compléter les données de réalisation 2025 pour chaque indicateur dans le cadre logique des programmes, en cohérence avec celles inscrites dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 ;
2. Dans le cadre de la migration vers les PPA par programme, renseigner intégralement les extrants associés aux activités programmées dans le CDMT, en veillant à bien les formuler ;
3. Accélérer les études et les travaux engagés au MINMAP, à l'effet de mettre en œuvre l'orientation du PM/CG sur la promotion de la commande publique locale.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Produire un document exhaustif présentant la programmation budgétaire souhaitée et celle actuellement faite dans le CDMT, pour atteindre efficacement l'objectif de passer tous les marchés en ligne dès le 1er janvier 2027 dans le cadre du projet COLEPS (E-procurement) ;
2. Travailler avec le MINEPAT (Maturation), à l'effet de se conformer aux principes de maturation/programmation suivant l'approche programme instituée dans le nouveau décret fixant les règles de maturation des projets et programmes d'investissement public, notamment pour les acquisitions d'équipement ;
3. Veiller, avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Poursuivre le marquage pour donner plus de visibilité aux actions contribuant à l'import-substitution ;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre en cours et densifier le marquage à la hauteur du potentiel existant au MINMAP ;
3. Poursuivre le marquage des dépenses sensibles au climat et finaliser l'analyse par marqueur.

MINFOPRA : 89/100

Relativement à la Performance associée : 27/30

1. Compléter les données de réalisation 2025 pour chaque indicateur dans le cadre logique du programme en cohérence avec celles inscrites dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 ;
2. Veiller à l'amélioration de la formulation des extrants dans la matrice du cadre logique des activités, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme ;
3. Prendre en compte de manière significative dans la programmation, les initiatives transformatrices validées au terme de la Revue de planification stratégique, notamment celles relatives à (i) l'Harmonisation des textes régissant les différents corps de métiers, notamment par la révision des textes particuliers et (ii) au Renforcement des mécanismes d'évaluation de la performance des agents publics.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Programmer dans une perspective d'achèvement, les projets en cours au MINFOPRA, notamment celui relatif à la modernisation de la gestion publique par AIGLES, pour lequel il faudra produire et transmettre au MINEPAT et au MINFI un calendrier précis qui décline les besoins et l'échéance d'achèvement ;
2. Envisager une étude sur la situation de sous-emploi fonctionnel des agents publics, caractérisée par la présence d'un sureffectif oisif dans les services centraux, à l'effet de rationaliser le déploiement du personnel et d'optimiser l'adéquation poste/profil /effectif/charge de travail ;
3. Élaborer un document de politique sur la formation continue des agents publics ;
4. Optimiser le positionnement institutionnel de l'ISMP dans le processus de formation des agents publics, pour notamment lui offrir les « marchés captifs » et rationaliser les coûts des formations souvent orientées vers l'étranger ;
5. Programmer au moins une partie des arriérés dans le CDMT, et le reste dans la demande additionnelle, afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer ;
6. Veiller, avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Finaliser la mise en place des contrats de performance avec les Etablissements Publics sous tutelle ;
2. Conduire l'analyse situationnelle genre et densifier le marquage au regard du potentiel existant au MINFOPRA ;
3. Compléter, dans les sections dédiées du CDMT, la description de la contribution du MINFOPRA à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;
4. Compléter le marquage climat dans le CDMT et finaliser l'analyse par marqueur des dépenses identifiées comme sensibles au climat.

MINJUSTICE : 85/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Compléter les valeurs manquantes des indicateurs (références et cibles) dans le cadre logique des programmes, les informations correspondantes étant insuffisantes dans le CDMT examiné ;
2. Finaliser le renseignement des extrants dans la matrice du cadre logique des activités dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuel (PPA) par programme ;
3. Assurer une meilleure prise en compte des initiatives transformatrices dans la programmation budgétaire, notamment celle portant sur l'informatisation des services judiciaires.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 44/50

1. Dans la perspective de l'achèvement des projets en cours (construction et équipement des complexes judiciaires de Yaoundé et de Douala), tenir une séance de travail avec les équipes du MINFI et du MINEPAT en vue d'identifier les contraintes techniques et financières, ainsi que les pistes de solutions y relatives ;
2. Transmettre au MINEPAT et au MINFI une note conceptuelle du projet PARIJCAM (Don de l'Agence Française de Développement), en vue d'améliorer la connaissance de ses composantes et de ses besoins budgétaires ;
3. Veiller avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures ;
4. Produire un plan d'apurement des arriérés qui précise le niveau de prise en compte de ces dernières dans la programmation budgétaire ;
5. Veiller au respect des principes de programmation en AE/CP ;
6. Procéder à une bonne structuration des activités au niveau des programmes, en lien avec la nécessité de disposer et d'afficher, pour chaque activité, les extrants fiables nécessaires à la finalisation des PPA par programme, certaines tâches d'envergure étant logées dans des activités qui ne reflètent pas suffisamment leurs résultats (les salaires et émoluments, qui doivent être séparés en deux rubriques).

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Veiller au marquage des dépenses sensibles à l'import-substitution.

MINREX : 91/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Compléter les valeurs manquantes des indicateurs (références et cibles) dans le cadre logique des programmes ;
2. Finaliser le renseignement des extrants dans la matrice du cadre logique en annexe 1 du CDMT, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme ;
3. Présenter de manière exhaustive dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 les actions menées dans le cadre du programme 102 (Diaspora et migration internationale), en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la Loi de Règlement.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Conduire des travaux avec le MINEPAT et le MINFI sur :
2. La prise en charge des activités antérieurement financées sur les chapitres communs 65, 94 et 95, l'enveloppe actuelle ne permettant pas de couvrir l'ensemble des besoins concernés ;
3. La maturation des projets des services extérieurs et l'ouverture d'autorisations d'engagement (AE) pluriannuelles pour les projets pluriannuels ;
4. La production d'une nomenclature des dépenses des missions diplomatiques, afin d'harmoniser et de mieux programmer ces dépenses.
5. Produire une fiche détaillée des projets pluriannuels en cours conduits au MINREX ;
6. Améliorer la codification des grandes masses de suivi, en corrigeant notamment la grande masse FINEX adossée à la dépense « Provision au titre des recettes affectées E-VISA » ;
7. Veiller avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Améliorer la codification des transferts et subventions aux établissements et entreprises publics ;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre en cours au MINREX.

MINFI : 90/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Compléter les données de réalisations 2025 des indicateurs dans le cadre logique des programmes ;
2. Veiller à la qualité et à la fiabilité des données de réalisation 2025 ainsi que des cibles des indicateurs de programmes sur le triennat ;
3. Relire et produire dans les deux langues officielles le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement ;
4. Optimiser la formulation de l'ensemble des extrants dans la matrice du cadre logique des activités, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme ;
5. Prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la qualité de service des applications informatiques dédiées à la préparation du budget de l'État.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire: 45/50

1. Réajuster la programmation du supplément de BIP accordé dans le cadrage par rapport à l'exercice précédent, en le réaffectant en priorité au projet de taxation en temps réel (en lien avec les PforR), dont l'enveloppe globale est estimée à environ 39 milliards de FCFA ;
2. Revoir l'échéance de programmation de l'audit des comptes de la Société Générale (actuellement prévu en 2029), en cohérence avec l'objectif de remise sur le marché envisagé à court terme ;
3. Renforcer la visibilité dans le CDMT des actions en faveur de l'optimisation du compte unique du Trésor (CUT) et de la facturation électronique ;
4. Diligenter la mobilisation effective de la première tranche de 50 milliards de FCFA prévue en 2026 au titre de l'augmentation du capital de la SNI;
5. Accélérer, en liaison avec le MINEPAT, la finalisation du format de présentation des dotations budgétaires dans les documents budgétaires de toute la chaîne PPBS;
6. Prendre systématiquement en compte les plans d'engagement dans la programmation budgétaire.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Poursuivre et améliorer le marquage des dépenses favorables à l'import-substitution, les activités retenues n'étant pas à la hauteur des efforts effectivement menés ;
2. Conduire effectivement dès 2027 l'analyse situationnelle genre qui devra servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre ;
3. Maintenir la dynamique de marquage et approfondir l'analyse qualitative des dépenses sensibles au genre, en cohérence avec les résultats de l'analyse situationnelle;
4. Poursuivre l'analyse qualitative par type de marqueur, des dépenses identifiées comme sensibles au climat.

MINEPAT : 90/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Renseigner complètement le cadre logique des programmes, notamment les sources de vérification, les réalisations 2025 et les cibles de 2026 à 2030 ;
2. Relire et produire dans les deux langues officielles le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de Règlement ;
3. Renseigner intégralement les extraits associés aux activités programmées dans le CDMT, dans la perspective de l'élaboration du PPA par programme ;
4. Procéder à une bonne structuration des activités au niveau des programmes, en lien avec la nécessité de disposer et d'afficher, pour chaque activité, les extraits fiables nécessaires à la finalisation des PPA par programme, certaines tâches d'envergure étant logées dans des activités qui ne reflètent pas suffisamment leurs résultats (programmation des dépenses) ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire: 46/50

1. Poursuivre, avec le MINFI, les discussions sur la prise en charge des activités antérieurement financées sur les chapitres communs 65, 94 et 95, l'enveloppe actuelle ne permettant pas de couvrir l'ensemble des besoins concernés ;
2. Suivre, auprès du MINFI, la mobilisation effective des ressources ordonnancées pour la SNI, afin de constituer au moins le quart du capital de cette société publique, comme l'exige le régime OHADA (Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique) ;
3. Envisager, en collaboration avec le MINFI, l'institutionnalisation d'une plateforme d'échanges sur les grands agrégats macroéconomiques (croissance économique, inflation, liquidité bancaire, chômage, financement de l'économie,...), afin de favoriser la veille économique ;
4. Finaliser la mise en place du dispositif d'auscultation de l'économie ;
5. Organiser des concertations DGEPIP – DGB – DAG/MINEPAT pour statuer sur la meilleure modalité de prise en charge des dépenses de fonctionnement des structures rattachées au MINEPAT sans personnalité juridique, pour notamment assurer un traitement efficace du personnel qui fait face à de lourds impayés de salaire ;
6. Renforcer les ressources dédiées à transposition des nouvelles directives communautaires de la CEMAC sur les partenariats public-privé (PPP) et à la formation des principaux acteurs sur le nouveau cadre juridique des PPP ;
7. Travailler avec les équipes d'accompagnement du MINEPAT pour l'arrimage à l'approche programme prescrite par le nouveau décret sur la maturation des projets ;
8. Veiller, avec le MINEPAT (Maturation), à apposer dans PROBMIS le visa de maturité sur les nouveaux projets programmés et déjà matures.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 19/20

1. Améliorer la codification des transferts et subventions ;
2. Améliorer substantiellement le marquage des dépenses sensibles au climat, à l'effet de satisfaire à l'exigence d'exemplarité attendue du MINEPAT dans le cadre de la mobilisation des financements verts en cours de négociation.

MINAT : 90/100

Relativement à la Performance associée : 25/30

1. Compléter les données manquantes sur les réalisations 2025 et les cibles 2029 des indicateurs du cadre logique des programmes ;
2. Veiller à la cohérence de l'évolution des cibles des indicateurs de programme avec les enveloppes triennales ;
3. Relire et produire dans les deux langues officielles le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025, tout en veillant à une explication claire des taux de réalisation technique des indicateurs, en vue de son examen au Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de règlement ;
4. Poursuivre les réflexions sur la sécurisation des zones à risque, en lien avec les textes en préparation.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Poursuivre et assurer un suivi étroit du programme de reprise des chantiers abandonnés au MINAT ;
2. Veiller à ce que tous les nouveaux projets programmés disposent du visa de maturité.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Conduire l'analyse situationnelle genre et renseigner les sections genre dans le CDMT. L'analyse situationnelle devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.

MINDDEVEL : 91/100**Relativement à la Performance associée : 26/30**

1. Compléter les données manquantes dans le cadre logique des programmes (sources de vérification, cibles, réalisations) ;
2. Veiller au réalisme des cibles projetées, et mettre en cohérence l'évolution de ces cibles avec celle des ressources ;
3. Renseigner intégralement les extrants associés aux activités programmées dans le CDMT en veillant à bien les formuler, dans la perspective de l'élaboration des PPA par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Conduire une activité relative à l'évaluation de la dette des CTD et au suivi de son apurement ;
2. Prendre en compte de manière significative, dans la programmation, les initiatives transformatrices retenues au terme de la revue de planification stratégique dont (i) l'Opérationnalisation des Unités de Suivi de la Fiscalité Locale (USFL) et (ii) le Renforcement de la participation citoyenne ;
3. Renforcer les mesures au niveau du MINDDEVEL en vue d'accélérer la mise en œuvre du PROLOG (dont le coût global est d'environ 200 milliards de FCFA), lequel est classé parmi les projets préoccupants ;
4. Veiller à une programmation au bon niveau des activités de suivi-évaluation de la décentralisation ;
5. Veiller à la pérennisation au niveau des CTD, du projet de constitution et de gestion d'un parc d'engins hydrauliques et de génie civil conduit par le FEICOM ;
6. Accélérer la finalisation de l'évaluation des impacts techniques et financiers du projet PROSAFEC, en vue d'une restructuration ou d'une clôture anticipée.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Veiller à la qualité des tâches marquées comme sensibles au genre, l'analyse situationnelle devant servir de référentiel à l'identification et au marquage desdites dépenses ;
2. Veiller à la qualité des tâches marquées comme sensibles au climat.

D. SECTEUR RURAL

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINEPDED	23	42	15	80
MINADER	21	40	18	79
MINEPIA	25	45	18	88
MINFOF	27	45	18	90

MINEPDED : 80/100**Relativement à la Performance associée : 23/30**

1. Veiller au renseignement complet des extrants des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuelle (PPA) par programme, et particulièrement pour les projets financés par les dons des PTF ;
2. Veiller au Renseignement des données de réalisation 2025 des indicateurs de programme du MINEPDED ;
3. Intégrer, dans le cadre logique des programmes, des indicateurs permettant d'évaluer l'empreinte carbone du Cameroun, en vue de disposer d'éléments pour un meilleur suivi de la finance climatique ;
4. Conduire des réflexions approfondies afin d'éclairer la prise de décisions dans le domaine de l'environnement, notamment sur les problématiques liées à l'assèchement des fleuves et à la gestion des déchets ;
5. Tenir une concertation avec la DGI, la DGD, la DGB et la DGEPIP sur la nécessité de renforcer la fiscalité environnementale, à l'effet de disposer des ressources conséquentes pour la gestion des déchets et la prise en charge de certains effets du changement climatique.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 42/50

1. Veiller à la programmation et au marquage des dépenses relevant du Program for Result (PforR) Impact, dans le CDMT du MINEPDED ;
2. Prendre en compte dans la programmation budgétaire l'instruction relative au relèvement de la subvention allouée à l'ONACC et transmettre au PM/CG la demande additionnelle y relative, avec copie au MINEPAT et au MINFI ;
3. Veiller au respect du principe de programmation en LR et MN ;
4. Elaborer et transmettre au MINEPAT et au MINFI un document d'évaluation de la performance globale des projets financés sur ressources extérieures - volet Don (Finex-don), faisant ressortir de manière explicite les extrants, les livrables obtenus et ceux attendus sur le triennat 2027-2029.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Travailler avec les organismes sous tutelle (ONACC, CILSS), à l'élaboration et à la signature des contrats de performance visant à mieux définir les champs d'intervention de chaque structure et à articuler leurs interventions respectives en matière de protection de l'environnement ;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre afin d'améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre ;
3. Finaliser le marquage des dépenses sensibles au climat, les informations correspondantes demeurant incomplètes dans le CDMT examiné.

MINADER : 79/100**Relativement à la Performance associée : 21/30**

1. Assurer le renseignement complet et cohérent du cadre logique des programmes, en intégrant les données de réalisation 2025 des indicateurs et les cibles 2029 ;
2. Faire ressortir dans le chapitre 1 du CDMT, un tableau spécifique de suivi du PIISAH, présentant les objectifs, les indicateurs ainsi que les performances antérieures et les projections pour chacune des spéculations prioritaires du PIISAH ;
3. Renforcer le suivi des interventions des différents acteurs concourant à la mise en oeuvre du PIISAH au MINADER (Etablissements et entreprises sous tutelle, les projets, BC-PME, opérateurs privés) à l'effet d'améliorer leurs performances et de résorber le retard accusé au regard des objectifs 2026 du PIISAH, nonobstant les ressources considérables mobilisées ces dernières années ;
4. Veiller au renseignement complet des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuelle (PPA) par programme, et particulièrement pour les activités PIISAH ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 40/50

1. Œuvrer, en concertation avec les instances décisionnelles compétentes, à un accompagnement renforcé du secteur du développement rural, par l'amélioration de sa gouvernance globale et une meilleure coordination des interventions, en vue d'en accroître l'efficacité et la performance, dans un contexte où les résultats demeurent en deçà des attentes ;
2. Organiser une concertation avec le MINEPAT et le MINFI en vue de l'examen et de l'apurement des arriérés du PARPAC ;

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Compléter et fiabiliser le marquage des dépenses sensibles au climat, le MINADER étant concerné par l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget dans le PforR Impact;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre;
3. Transmettre au MINFI la contribution du MINADER pour l'élaboration du Document de budgétisation sensible au genre, qui sera annexé au projet de loi de finances de l'exercice 2027.

MINEPIA : 88/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Faire ressortir, dans le chapitre 1 du CDMT, un tableau spécifique de suivi du PIISAH, présentant les objectifs, les indicateurs, les performances antérieures et les projections pour chacune des spéculations prioritaires du PIISAH (lait et poisson);
2. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement ;
3. Veiller au renseignement complet des extrants des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuelle (PPA) par programme, et particulièrement pour les activités PIISAH ;
4. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'optimisation de la gestion des abattoirs, incluant le diagnostic de leur état fonctionnel, la définition de modèles de gestion viables et leur rentabilisation, plusieurs de ces infrastructures étant actuellement sous-exploitées, voire à l'abandon ;
5. Engager, en liaison avec le MINEPAT, une réflexion sur l'instauration d'un mécanisme de subvention à hauteur de 50 % au bénéfice des acteurs de la filière laitière, sur le modèle des dispositifs en vigueur en Afrique de l'Ouest, en vue de stimuler la production locale, d'accroître la compétitivité de la filière et de réduire la dépendance aux importations ;
6. Préparer une note conceptuelle du Plan National Lait et la soumettre à la validation du Comité National de Maturation des Projets (CNMP), dans la perspective d'une mobilisation des financements extérieurs pour ledit plan.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Produire et transmettre au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, un état des lieux assorti des mesures d'atténuation face aux risques de renchérissement des prix de la viande bovine à compter de janvier 2028, consécutif à l'interdiction par le Tchad d'exporter les bovins sur pied, dont dépend plus de 40 % de l'approvisionnement national ;
2. Programmer au bon niveau les ressources relatives aux missions de service public (SODECOTON) qui apparaissent actuellement sous-budgétisées et transmettre au PM/CG, la demande additionnelle y relative ;
3. Corriger les intitulés des projets dans la banque des projets ;
4. Veiller à la disponibilité du visa de maturité pour les nouveaux projets programmés dans le CDMT en 2027;
5. Prendre les dispositions pour achever les projets FINEX en cours, notamment le Projet Chaîne de Valeur de l'Élevage, qui apparaît parmi les projets les plus préoccupants.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Compléter et fiabiliser le marquage des dépenses sensibles au climat, le MINEPIA étant concerné par l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget dans le PforR Impact ;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre du MINEPIA ;

3. Transmettre au MINFI la contribution du MINEPIA pour l'élaboration du Document de Budgétisation sensible au genre, qui sera annexé au projet de loi de finances pour l'exercice 2027;

MINFOF : 90/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Assurer le renseignement complet et cohérent du cadre logique des programmes, en intégrant les données de réalisation 2025 des indicateurs et les cibles 2029 ;
2. Renforcer la prise en compte, dans la programmation, des initiatives transformatrices retenues pour le MINFOF au terme de la revue de planification stratégique, notamment celles relatives au Programme National Semences Forestières et au Développement des aires protégées ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Programmer dans le CDMT, dès 2028, les ressources pour le projet à financement extérieur en préparation avec la Banque mondiale (le programme économique durable du Bassin du Congo - volet Cameroun) ;
2. Assurer l'élaboration des contrats de performance avec les structures sous tutelle du MINFOF ;
3. Porter la subvention 2027 de l'ANAFOR à 800 millions de FCFA et transmettre la demande additionnelle y relative aux Services du Premier Ministre ;
4. Veiller à la disponibilité du visa de maturité pour les nouveaux projets programmés dans le CDMT en 2027;

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Travailler avec le MINAS pour tenir compte des couches vulnérables et des peuples autochtones dans le sous-secteur des forêts et de la faune ;
2. Finaliser le marquage des dépenses sensibles au climat.



E. SECTEUR SOCIAL

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINSANTE	22	43	18	83
MINCOM	25	43	18	86
MINAS	28	45	15	88
MINPROFF	27	45	14	86
MINJEC	27	45	18	90
MINSEP	27	45	18	90
MINTSS	25	40	16	81
MINAC	27	46	18	91

MINSANTE : 83/100**Relativement à la Performance associée : 22/30**

1. Veiller à la production du Rapport Annuel de Performance (RAP 2025) dans les deux langues officielles, en vue de leur examen par le Parlement lors de l'adoption du projet de Loi de Règlement ;
2. Veiller à la fiabilité de l'évolution des cibles des indicateurs affichées dans le cadre logique des programmes ;
3. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extrants des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique).

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Tenir une séance de travail MINSANTE – MINFI – MINEPAT afin de réexaminer les modalités de prise en charge du besoin de 18 milliards de FCFA estimé pour 2027, au titre des engagements de co-investissement du Memorandum d'entente signé en décembre 2025, dans le cadre de la stratégie « America First Global Strategy », besoin non couvert dans la programmation actuelle ;
2. Veiller à la programmation des activités du PforR Impact relevant du MINSANTE, leur non-prise en compte étant de nature à compromettre l'atteinte des indicateurs liés au décaissement (ILD) et, par conséquent, la mobilisation des ressources correspondantes ;
3. Travailler avec la Direction des Dépenses de Personnel et Pensions (DDPP- MINFI) en vue de disposer d'une évaluation de l'impact budgétaire de la fermeture de l'USAID sur la prise en charge de la masse salariale des Agents de Santé Communautaires, afin d'en sécuriser le financement et la continuité de service ;
4. Veiller à ne programmer, en première année du CDMT, que les projets disposant de conventions de financement signées ;
5. Veiller à un meilleur renseignement des fiches de projets dans la Banque des projets, et travailler avec les équipes de maturation à la conception d'un programme d'investissement public regroupant les projets répétitifs, conformément à l'approche programme prescrite par le nouveau décret relatif à la maturation des projets ;
6. Assurer un meilleur suivi des projets à financement extérieur en vue d'améliorer l'efficacité et la performance de leur mise en œuvre.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Finaliser le marquage des dépenses sensibles au climat dans le dispositif PROBMIS ;
2. Renforcer la collaboration avec le MINAS pour la prise en compte des questions d'inclusion sociale dans la programmation ;
3. Travailler avec le MINFOPRA pour finaliser la mise en œuvre des outils de modernisation de l'administration.

MINCOM : 86/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique) ;
2. Travailler avec l'INS en vue de renforcer le dispositif de production statistique du MINCOM, notamment en matière de collecte, de traitement, de diffusion des données sectorielles ainsi que de renseignement fiable et cohérent des indicateurs du cadre logique des programmes.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Tenir une session de la Commission interne de maturation du MINCOM en vue d'examiner la maturité des projets d'investissements publics envisagés au titre de l'exercice 2027 ;
2. Améliorer la codification des tâches en LR/MN ;
3. Travailler avec le MINEPAT et le MINFI en vue de se conformer aux principes de programmation en AE/CP pour les projets d'investissement public à caractère pluriannuel, notamment pour le projet relatif au déploiement des Radios Communautaires (RADCOM), lequel est actuellement programmé en AE = CP sur l'ensemble de la période du CDMT, en contradiction avec sa consistance physique et son échéancier prévisionnel d'exécution ;
4. Améliorer la visibilité et le positionnement stratégique de l'Agence Virtuelle d'Information (AVI) comme outil de souveraineté informationnelle et de lutte contre la désinformation et les fake news, à travers entre autres, l'optimisation de sa présence numérique et son référencement sur les réseaux sociaux, la mise en place d'une veille informationnelle et d'un mécanisme de fact-checking.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Veiller à la codification correcte des transferts et subventions au profit des Etablissements publics sous tutelle, et finaliser la signature des contrats de performance avec lesdites entités.

MINAS : 88/100**Relativement à la Performance associée : 28/30**

1. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique).

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Affiner la codification en LR/MN ;
2. Veiller à une programmation suffisante des Fonds de contrepartie pour tous les projets FINEX ;
3. Accélérer l'opérationnalisation du Registre Social Unifié du Cameroun (RESUC) et du Fonds de Solidarité Nationale (FSN), en vue d'améliorer le ciblage et l'efficacité des politiques de protection sociale, notamment à travers : (i) la finalisation du cadre réglementaire et institutionnel du FSN, (ii) l'achèvement du déploiement et le renseignement du RESUC et, (iii) l'établissement d'un chronogramme contraignant pour leur mise en service effective en 2027, en liaison avec le MINEPAT.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Procéder à la bonne codification des ressources transférées aux CTD, ainsi que des transferts et subventions aux Etablissements publics ;
2. Renseigner les sections genre dans le CDMT ;
3. Programmer les ressources pour la conduite de l'analyse situationnelle genre, en vue d'améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre ;
4. Transmettre au MINFI la contribution du MINAS à l'élaboration du document de budgétisation sensible au genre, qui sera annexé au projet de Loi de Finances 2027.

MINPROFF : 86/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique) ;
2. Veiller à la prise en compte, dans la programmation, de l'ensemble des orientations du PM/CG, notamment celle relative à l'accompagnement à l'implémentation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG).

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Veiller au respect du cadrage budgétaire à moyen terme en 2029 ;
2. Procéder à une bonne codification des tâches en LR/MN ;
3. Travailler avec les équipes de cadrage MINEPAT/MINFI en vue de corriger la codification des ressources transférées en fonctionnement aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), actuellement notifiées en Biens et Services, en se conformant à la nomenclature budgétaire en vigueur en matière de transfert ;
4. Veiller au respect du principe de programmation en AE/CP, notamment pour les projets d'investissement public ;
5. Mutualiser les actions de vulgarisation de la Politique Nationale Genre (PNG) et d'accompagnement à la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre (BSG), afin d'améliorer la proportion des structures mettant en œuvre la BSG.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 14/20

1. Finaliser l'analyse situationnelle genre au MINPROFF ;
2. Engager la vulgarisation des outils de modernisation du service public ;
3. Veiller à la prise en compte des vulnérabilités spécifiques aux femmes et aux filles.

MINJEC : 90/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extrants des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), notamment celles relevant des subventions aux Etablissements publics.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Affiner et étayer la demande additionnelle relative à la subvention supplémentaire à octroyer à l'Agence du Service Civique National de Participation pour le Développement (ASCNDP), en précisant la finalité, la ventilation par nature de dépenses et les résultats attendus ;
2. Sensibiliser les services déconcentrés du MINJEC en vue de veiller à la prise en charge effective, par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sur leurs ressources propres ou sur la dotation multisectorielle, des projets abandonnés et relevant de leurs compétences.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Veiller à la bonne codification des transferts en fonctionnement au profit de l'Agence du Service Civique National de Participation pour le Développement (ASCNDP) ;
2. Améliorer, dans le CDMT, la présentation des sections dédiées aux questions spécifiques de la programmation (Genre, Climat et import-substitution).

MINSEP : 90/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Finaliser le renseignement des valeurs des indicateurs (référence et cible) dans le cadre logique des programmes ;
2. Poursuivre les travaux avec l'INS afin de disposer, pour chaque indicateur, de métadonnée (formules de calcul, sources de vérification, méthode de collecte, etc.) ;
3. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), notamment celles relevant des subventions aux Etablissements publics.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 45/50

1. Rendre perceptible, dans la programmation budgétaire, les extraits attendus des initiatives transformatrices du MINSEP, notamment : (i) le fichier national des talents, (ii) le statut national des athlètes, (iii) l'observatoire national du sport, etc. ;
2. Mettre en place une organisation permettant de procéder à l'identification exhaustive des arriérés relatifs à l'organisation de la CAN, à l'effet de les intégrer dans l'opération en cours de recensement de la dette flottante, afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer et d'assurer leur prise en compte effective dans la programmation budgétaire ;
3. Accélérer la finalisation de la stratégie de valorisation et de rentabilisation des infrastructures sportives réalisées dans le cadre de l'organisation de la CAN, en vue d'en assurer leur exploitation optimale, leur entretien durable et leur contribution effective au développement du sport.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

/

MINTSS : 81/100**Relativement à la Performance associée : 25/30**

1. Finaliser le renseignement des valeurs des indicateurs (référence et cible) dans le cadre logique des programmes ;
2. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), notamment celles relevant des subventions aux Etablissements publics.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 40/50

1. Produire une fiche détaillée sur l'état de la mise en œuvre du dispositif de « e-inspection » et sur sa prise en compte dans la programmation budgétaire 2027-2029 ;
2. Veiller à la disponibilité du visa de maturité pour les nouveaux projets inscrits en année 2027.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 16/20

1. Poursuivre la vulgarisation des outils de modernisation du service public ;
2. Finaliser l'analyse situationnelle genre.

MINAC : 91/100**Relativement à la Performance associée : 27/30**

1. Veiller à la cohérence et au réalisme des cibles des indicateurs projetées dans le CDMT, notamment pour les programmes 171 (Soutien aux industries culturelles et créatives) et 172 (Gouvernance et appui institutionnel du Ministère des Arts et de la Culture), et travailler avec l'INS pour améliorer la qualité et la fiabilité du renseignement desdits indicateurs ;
2. Finaliser le renseignement des valeurs des indicateurs (référence et cible) dans le cadre logique des programmes ;
3. Dans le cadre de la migration vers les projets de Performance Annuelle (PPA) par Programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), notamment celles relevant des subventions aux Etablissements publics.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Veiller à l'inscription effective, dans la programmation budgétaire en 2027, des activités relatives à la cartographie du secteur, au développement des systèmes d'information, ainsi qu'à la professionnalisation des acteurs et des organisations culturelles, en tant que préalables indispensables à l'opérationnalisation de l'orientation de la SND30 relative au développement de l'industrie artistique et culturelle ;
2. Veiller au respect du principe de programmation en AE/CP des projets d'investissement pluriannuels pour assurer un meilleur suivi.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Associer les artistes à la lutte contre les féminicides, à travers des actions de sensibilisation ;
2. Décliner certains indicateurs par sexe, notamment au niveau des programmes 171 et 172, pour mieux prendre en compte la question du genre dans le domaine de la culture ;
3. Améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre, au climat et à l'import-substitution.



F. SECTEUR DES INDUSTRIES ET SERVICES

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINCOMMERCE	20	43	17	80
MINPMEESA	29	47	17	93
MINTOUL	24	43	18	85
MINMIDT	23	42	15	80
MINRESI	22	43	18	83

MINCOMMERCE : 80/100**Relativement à la Performance associée : 20/30**

1. Travailler avec les équipes d'accompagnement du MINEPAT pour mettre le CDMT au format attendu, notamment au niveau du chapitre 1 sur la présentation des cadres logiques des programmes ;
2. Acheter le renseignement des extraits associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
3. Améliorer la prise en compte des initiatives transformatrices dans la programmation budgétaire, notamment : (i) le déploiement optimal du Cameroon Market Information System (CAMIS), (ii) la transformation de la Commission Nationale de la Concurrence en une véritable Autorité de la Concurrence, (iii) la construction et l'équipement du Laboratoire national de métrologie légale.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Respecter les principes de programmation en lignes de référence (LR) et mesures nouvelles (MN);
2. Tenir en urgence une session de la Commission interne de maturation (CIM) du MINCOMMERCE afin de procéder à la maturation des nouveaux projets, condition préalable à leur inscription en première année du CDMT ;
3. Travailler en synergie avec le MINADER et le MINEPIA, en vue de préciser les cibles relevant du MINCOMMERCE au titre du PIISAH et de clarifier les actions qui lui incombent dans la mise en œuvre dudit plan.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Finaliser le marquage des dépenses contribuant à l'import-substitution et au PIISAH ;
2. Procéder au marquage des dépenses sensibles au genre et conduire l'analyse situationnelle genre, afin de disposer d'un référentiel permettant de mieux orienter la programmation et d'améliorer la qualité du marquage ;
3. Travailler en synergie avec le MINAS afin d'assurer la conformité sociale, et avec le MINFOPRA pour la prise en compte des outils d'amélioration de la gouvernance.

MINPMEESA : 93/100**Relativement à la Performance associée : 29/30**

1. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement ;
2. Veiller au réalisme des cibles des indicateurs des programmes ;
3. Densifier davantage la partie portant sur le PIISAH dans le CDMT et le RAP 2025, en présentant les résultats obtenus, les projections sur le triennat, ainsi que les contraintes y relatives.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Veiller à la programmation, au bon niveau, des droits de régulation ARMP ;
2. Travailler avec les équipes du MINEPAT pour la matérialisation, dans le dispositif PROBMIS , des visas de maturité des projets programmés et déjà matures;
3. Améliorer la structure des allocations budgétaires des programmes en procédant au dégrossissement du programme support, qui porte plus de 35% des ressources (programme 403).

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Finaliser, en liaison avec le MINFOPRA, les outils de modernisation des services publics ;
2. Compléter et fiabiliser le marquage des dépenses sensibles au genre ;
3. Renforcer la collaboration avec le MINAS pour la prise en compte des questions d'inclusion sociale dans le CDMT.

MINTOUL : 85/100**Relativement à la Performance associée : 24/30**

1. Veillez à la complétude des informations relatives aux cibles des indicateurs de Programme et à leurs sources de vérification, ainsi qu'au réalisme des cibles retenues ;
2. Enrichir le dispositif du suivi de la performance des programmes au MINTOUL par l'adjonction des indicateurs supplémentaires, dans le respect du nombre maximum prévu dans le manuel du budget programme, soit quatre objectifs par programme et deux indicateurs par objectif ;
3. Acheter le renseignement des extrants associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. S'agissant des projets de construction des stations nautiques en cours depuis plus de 10 ans, explorer deux options de traitement : (i) l'élaboration d'un plan d'achèvement priorisé en vue de leur sortie progressive du portefeuille ; (ii) le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de leur reprise par le secteur privé.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Travailler en collaboration avec le MINAS pour améliorer la prise en compte des questions d'inclusions sociales au MINTOUL ;
2. Travailler avec le SPRA/MINFOPRA pour l'élaboration des outils de modernisation du service public ;
3. Conduire l'analyse situationnelle genre et renseigner les sections dédiées au genre dans le CDMT, l'analyse situationnelle devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.

MINMIDT : 80/100

Relativement à la Performance associée : 23/30

1. Rédiger avec précision, dans l'ensemble des documents budgétaires, les stratégies des programmes, ainsi que leur mode opératoire, notamment pour les programmes 310 (Amélioration de la connaissance du potentiel géologique et valorisation des ressources minérales), 311 (Développement et densification du tissu industriel) et 312 (Modernisation de l'infrastructure qualité) ;
2. Veillez à la qualité, la fiabilité et au réalisme des cibles des indicateurs des programmes affichés dans le CDMT ;
3. Faire ressortir, dans le chapitre 1 du CDMT, l'indicateur relatif aux recettes minières, compte tenu de son importance stratégique pour la mobilisation des recettes de l'Etat et l'appréciation de la contribution du secteur minier à l'économie nationale, en présentant les réalisations des années antérieures ainsi que les projections sur le triennat ;
4. Acheter le renseignement des extrants associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 42/50

1. Assurer une coordination renforcée entre le déploiement des zones économiques et celui des zones industrielles gérées par la MAGZI, en vue de garantir leur cohérence, leur complémentarité et d'éviter les chevauchements, les doubles emplois et la dispersion des investissements ;
2. Renforcer les moyens consacrés à la lutte contre l'exploitation minière frauduleuse et illicite afin d'assainir la filière et sécuriser les recettes de l'Etat ;
3. Prendre en compte, dans la programmation budgétaire, les activités relatives :
4. A l'industrialisation, notamment l'encadrement des filières pharmaceutique et textile, le suivi de la mise en œuvre du PIISAH, la production de rapports sur la productivité et sur l'emploi industriel, l'organisation des colloques et symposiums, ainsi que la concertation avec le secteur privé en vue de l'amélioration de la productivité industrielle ;
5. Au développement minier, notamment le suivi des exploitations créées et leur évolution, les questions de régulation du secteur, et le développement des partenariats avec le secteur bancaire.
6. Améliorer, dans le CDMT, la description des activités menées par le MINMIDT, en faisant ressortir son rôle d'animation, de facilitation et de coordination des secteurs miniers, industriels et technologiques ;
7. Veiller à la maturation des nouveaux projets inscrits dans le CDMT.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 15/20

1. Veiller à la qualité et à l'exhaustivité du marquage des dépenses sensibles au climat, le MINMIDT étant concerné par l'indicateur relatif à la résilience climatique du budget dans le PforR Impact ;
2. Produire une fiche synthétique retraçant les activités menées par le MINMIDT dans le cadre de la mise en œuvre du PIISAH ainsi que la programmation 2027 – 2029 y afférente ;

3. Conduire l'analyse situationnelle genre et renseigner les sections dédiées au genre dans le CDMT ;
4. Renforcer la collaboration avec le MINAS, y compris au niveau des structures sous tutelle, en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations relatives à l'inclusion sociale.

MINRESI : 83/100**Relativement à la Performance associée : 22/30**

1. Veiller au renseignement exhaustif du cadre logique des programmes du CDMT en précisant les sources de vérification, les indicateurs et les cibles sur la période 2025 à 2030 ;
2. Achéver le renseignement des extrants associés aux activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique), dans la perspective de l'élaboration des Projets de Performance Annuels (PPA) par programme ;
3. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et veiller à sa disponibilité dans les deux langues officielles, avant sa transmission au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 43/50

1. Prévoir des ressources dans le CDMT pour l'appui au CARBAP, Centre supranational de recherche sur la banane plantain, compte tenu de son rôle stratégique pour la filière ;
2. Veiller à inscrire dans la programmation budgétaire la prise en charge effective des missions de service public assurées par le MINRESI ;
3. Produire, en cohérence avec les contrats de performance en cours de finalisation avec les structures sous tutelle, un document récapitulatif présentant l'ensemble desdites structures, leurs allocations budgétaires et les résultats attendus au terme des exercices budgétaires 2027 à 2029, et le transmettre au PM/CG, au MINEPAT et au MINFI ;
4. Assurer un suivi rigoureux et rapproché du projet de construction du Centre de recherche, pôle d'excellence en Afrique centrale, dont les ressources à hauteur de 2 milliards de FCFA sont déjà cantonnées dans le cadre du C2D, en vue d'accélérer sa mise en œuvre ;
5. Produire pour le PIISAH une fiche présentant, pour chaque spéculation, les objectifs et les résultats obtenus jusqu'ici, et ceux attendus sur le triennat 2027 - 2029 ;
6. Veiller à la maturation des nouveaux projets inscrits en 2027 ;
7. Respecter les principes de programmation en lignes de référence (LR) et mesures nouvelles (MN).

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Inscrire dans le CDMT les ressources nécessaires à la réalisation de l'analyse situationnelle genre.

G. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Synthèse des notations par administration

Administration	Axe 1 Performance associée (/30)	Axe 2 Cadrage & Programmation (/50)	Axe 3 Questions spécifiques (/20)	NOTE GLOBALE (/100)
MINEDUB	29	47	19	95
MINESEC	27	44	18	89
MINEFOP	27	46	17	90
MINESUP	24	46	17	87

MINEDUB : 95/100**Relativement à la Performance associée : 29/30**

1. Renseigner de façon exhaustive le cadre logique des programmes, notamment la rubrique réservée aux sources de vérification ;
2. Procéder à la relecture du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et y intégrer tous les résultats obtenus, notamment le manuel de procédures administratives élaboré avec le concours du MINFOPRA, et veiller à sa production dans les deux langues officielles ;
3. Renforcer la cohérence de la Politique Nationale d'Éducation Inclusive par la mise en place d'un mécanisme conjoint MINEDUB-MINESEC de planification des transitions, visant à mettre en adéquation les flux d'élèves sortant des écoles primaires inclusives et les capacités d'accueil physiques, pédagogiques et matérielles des établissements secondaires.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 47/50

1. Assortir systématiquement de contrats de performance les subventions accordées aux établissements scolaires privés, conformément à la loi n°004/022 du 22 juillet 2004 régissant le fonctionnement de l'enseignement privé ;
2. Renforcer les allocations budgétaires pour la conduite des activités statistiques, compte tenu du positionnement stratégique du MINEDUB dans la mise en œuvre de la SND30 ;
3. Veiller à inscrire les projets de construction des écoles complètes en cours de réalisation depuis 2020, dans une perspective d'achèvement, et en assurer le suivi étroit ;
4. Evaluer, en liaison avec le MINFI et le MINEPAT, l'incidence budgétaire sur la masse salariale, de l'intégration progressive dans le fichier solde de plus de 3 000 enseignants actuellement pris en charge par des projets à financement conjoint arrivant à échéance en 2027 ;
5. Veiller à la disponibilité du visa de maturité des nouveaux projets inscrits en 2027.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 19/20

1. Renforcer le dialogue MINEDUB – MINFI – MINEPAT - MINDDEVEL sur les mécanismes d'affectation des ressources transférées en investissement aux CTD, afin de préserver l'efficacité de la carte scolaire ;
2. Produire un état exhaustif des arriérés du MINEDUB, y compris ceux portés par les mairies, afin d'améliorer la visibilité sur les engagements restant à apurer et leur prise en compte dans la programmation ;
3. Présenter explicitement, dans les sections du chapitre 1 du CDMT qui lui sont dédiées, la contribution du MINEDUB à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, en cohérence avec les résultats de l'analyse situationnelle genre ;
4. Poursuivre la collaboration avec le MINAS pour une meilleure prise en compte des questions d'inclusion sociale ;
5. Améliorer dans le CDMT le marquage des dépenses sensibles au climat.

MINESEC : 89/100

Relativement à la Performance associée : 27/30

1. Dans le cadre de la migration vers les Projets de Performance Annuels (PPA) par programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique des activités) ;
2. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et le produire dans les deux langues officielles, en vue de son examen par le Parlement lors de l'adoption du projet de Loi de Règlement.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 44/50

1. Assortir systématiquement de contrats de performance les subventions accordées aux établissements scolaires privés, conformément à la loi n°004/022 du 22 juillet 2004 régissant le fonctionnement de l'enseignement privé ;
2. Face à la prolifération d'établissements scolaires avec des effectifs en-deçà des seuils requis, programmer des ressources dédiées à la rationalisation et l'optimisation de la carte scolaire, afin de mieux adapter l'offre d'enseignement aux besoins réels ;
3. Intégrer, dans la programmation budgétaire, les arriérés dus au GCE Board et à l'OBC, dont le non-paiement compromet l'organisation des examens ;
4. Transmettre au MINFI (DPB) et au MINEPAT (DPIP), pour prise en compte dans le CBMT, la liste des établissements créés/transformés/ouverts, assortie de l'évaluation budgétaire de leur besoin, avec copie au PM/CG, en vue d'assurer leur fonctionnement effectif pour la rentrée scolaire 2026-2027 ;
5. Transmettre au PM/CG, pour arbitrage, la liste des établissements d'enseignement secondaire à faible fréquentation, assortie de l'évaluation budgétaire de leur fonctionnement, en vue de la rationalisation des ressources et de l'examen de l'opportunité de leur fermeture ou de leur transformation ;
6. Tenir, en associant le Sectoriel Maturation, des sessions de la Commission interne de maturation, pour statuer sur le niveau de maturité des nouveaux projets : (i) ceux inscrits en 2027 dans la demande additionnelle (projets de l'OBC et du GCE, réhabilitation, équipement et maintenance des Lycées professionnels) et (ii) ceux programmés en 2028 (construction et équipement des ateliers, construction du LTPA de Bimbia,...), afin de prévenir les écueils déjà observés dans les projets de construction en cours au MINESEC, liés à une maturation insuffisante ;
7. Accélérer l'exécution des projets jugés très préoccupants (Construction des Lycées Professionnels d'Ekounou et d'Akwa), en vue de leur achèvement impératif au cours du triennat 2027-2029 ;
8. Reformuler la tâche relative au fonctionnement des Etablissements inclusifs pilotes à Bamenda, en précisant explicitement les établissements bénéficiaires.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 18/20

1. Transmettre au MINFI la contribution du MINESEC à l'élaboration du Document de Budgétisation Genre Sensible (DBSG), qui sera annexé au projet de loi de finances pour l'exercice 2027 ;
2. Finaliser le marquage des dépenses sensibles au climat ;
3. Renforcer la collaboration avec le MINAS, pour la prise en compte de l'approche handicap dès la maturation des projets de construction des bâtiments et des établissements d'enseignement secondaire ;
4. Finaliser, en collaboration avec le SPRA/MINFOPRA, l'élaboration des outils de modernisation du service public (fiche de poste, ...).

MINEFOP : 90/100

Relativement à la Performance associée : 27/30

1. Revoir la projection des cibles de certains indicateurs, notamment ceux du Programme sur la Promotion de l'emploi (taux de mise en œuvre de la PNE, nombre de bourses octroyées) et du Programme support (taux de mise en œuvre du plan de formation), pour les mettre en cohérence avec les réalisations 2025 figurant dans le RAP 2025 et les enveloppes triennales 2027-2029, et renseigner les valeurs réalisées au titre de l'exercice 2025 ;
2. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et le produire dans les deux langues officielles, en vue de son examen par le Parlement lors de l'adoption du projet de loi de Règlement ;
3. Accélérer la maturation des Initiatives transformatrices n°1 et n°3, notamment la création d'un Compte d'affectation spécial et la mise sur pied d'un programme intégré d'orientation, de formation et d'insertion, pour leur réalisation effective au cours du triennat 2027-2029 ;
4. Suivre étroitement, en lien avec les administrations concernées, le processus d'examen des projets de textes relatifs à la création d'un guichet unique pour l'accès à l'emploi.

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Prioriser dans la programmation budgétaire les arriérés de paiement relatifs aux bourses des étudiants camerounais au Maroc et en Algérie ;
2. Programmer au bon niveau les ressources dédiées aux droits de régulation des marchés (ARMP), en l'alignant à la charge de travail de la commission de passation des marchés publics ;
3. Transmettre au PM/CG les besoins du FNE relatifs à la mise en œuvre de projets en cohérence avec le Fonds spécial d'autonomisation économique des femmes et à la promotion de l'emploi jeune, institué par le Chef de l'Etat ;
4. Améliorer l'affichage de certains projets (PEAC, construction du CFM de Ntui) dans la banque des projets, pour leur présentation distincte dans le CDMT ;
5. Corriger la classification en Lignes de référence (LR) et Mesure nouvelle (MN) des projets répétitifs programmés en 2027 ;
6. Reformuler avec plus de précision les tâches d'investissement ayant des intitulés vagues, afin de faciliter l'identification de l'infrastructure (« Equipement des CIOP », « Réhabilitation des CIOP ») ;
7. Programmer des ressources pour la maturation du projet d'acquisition d'équipement pédagogique pour le Centre de formation de Djalingo, conformément à l'instruction de la PRC.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Programmer les ressources nécessaires à la modernisation du service public, en collaboration avec le Secrétariat Permanent de la Réforme Administrative (SPRA) du MINFOPRA ;
2. Présenter, de manière sexo-désagrégée, les statistiques et résultats figurant dans les sections du Chapitre 1 du CDMT ; qui sont consacrées à la description de la contribution du Ministère à la Politique nationale Genre ;

3. Conduire l'analyse situationnelle genre, pour améliorer le marquage des dépenses sensibles au genre ;
4. Intégrer la dimension sociale et l'approche handicap dans la maturation des projets de construction de bâtiments de service public et des structures de formation professionnelle.

MINESUP : 87/100

Relativement à la Performance associée : 24/30

1. Veiller au renseignement exhaustif du cadre logique des programmes du MINESUP, notamment en complétant les sources de vérification, les valeurs de réalisation 2025 et les valeurs cibles 2027 à 2030 ;
2. Veiller au réalisme des cibles des indicateurs sur le triennat 2027-2029, les trajectoires actuellement renseignées présentant des incohérences ;
3. Relire le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2025 et le produire dans les deux langues officielles, en vue de son examen au Parlement lors de l'adoption du projet de loi de Règlement ;
4. Dans le cadre de la migration vers les Projets de Performance Annuels (PPA) par programme, achever le renseignement des extraits des activités dans l'annexe 1 du CDMT (matrice du cadre logique des activités) ;

Relativement à la pertinence et la cohérence de la programmation budgétaire : 46/50

1. Evaluer le stock des décomptes impayés des marchés des Universités d'Etat, en vue d'une séance de travail avec le MINFI (DGB, DGTCFM) et le MINEPAT, pour l'apurement de ladite dette ;
2. Transmettre au MINFI et au MINEPAT la liste exhaustive des organisations internationales auxquelles l'Etat du Cameroun a adhéré via le MINESUP, assortie de l'impact budgétaire des contributions statutaires y afférentes ;
3. Tenir une séance avec le MINFI et le MINEPAT à l'effet d'optimiser la logique d'allocation des transferts et subventions aux Universités d'Etat ;
4. Programmer au bon niveau les droits de régulation dus à l'ARMP ;
5. Prévoir dans la programmation des ressources pour la réhabilitation des infrastructures de l'Université de Yaoundé I, conformément aux instructions de la Présidence de la République ;
6. Conduire une démarche de sécurisation foncière dans les Universités d'Etat, afin de réduire les cas d'empiètement observés ces dernières années ;
7. Travailler avec les équipes du MINEPAT en vue d'améliorer la structuration des projets inscrits dans la banque, et de regrouper les projets répétitifs et de moindre envergure sous forme de programmes d'investissement public, en cohérence avec l'approche programme prescrite par la nouvelle réglementation sur la maturation des investissements publics ;
8. Programmer, dès 2027, des ressources pour conduire un état des lieux pour chacune des Universités d'Etat, à l'effet de faire le point sur leurs besoins réels en infrastructures et équipements, et de mieux appréhender leurs demandes budgétaires ;
9. Envisager l'élaboration d'un document de stratégie ou de programme pour la transformation des universités d'Etat en pôles d'innovation, à soumettre à la validation du Comité National de Maturation des Projets (CNMP) ;
10. Mener une réflexion afin d'articuler le calendrier de préparation des budgets des Universités d'Etat à celui de l'Etat, pour que ces budgets soient disponibles bien plus tôt, et non en milieu d'année N+1, comme c'est le cas actuellement ;
11. Accélérer les travaux sur l'actualisation et l'harmonisation des textes régissant le fonctionnement des Universités au Cameroun.

Relativement aux autres aspects spécifiques : 17/20

1. Conduire l'analyse situationnelle genre et renseigner les sections consacrées au genre dans le CDMT, l'analyse situationnelle devant servir de référentiel à l'identification et au marquage des dépenses sensibles au genre.